



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Sous-préfecture de Meaux
Bureau de l'Animation et du Développement des Territoires

Meaux, le 15 DEC. 2017

Affaire suivie par François-Xavier KAMINSKI
Tél : 01-60-09-83-05
Mail : sp-meaux-associations@seine-et-marne.gouv.fr
N° chrono : 2017/1618

Le Sous-préfet de Meaux

à

Mesdames et Messieurs les Maires de
l'arrondissement de Meaux

Au cours de l'année écoulée, j'ai été régulièrement saisi, par vos services ou par des particuliers résidant sur vos communes, de demandes d'autorisation de lâchers de ballons.

Aux fins de traitement optimal de ces dossiers, je sollicite pour avis la Section police aéronautique de la Police aux Frontières et, sous conditions, la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Or, en date du 1^{er} décembre 2017, j'ai été avisé par le Bureau de la police aéronautique que plus aucune demande d'avis relative à un lâcher de ballons, leur parvenant en-deçà de 15 jours avant l'événement, ne serait étudiée faute de temps et d'effectifs nécessaires à la réalisation d'un diagnostic correct.

Par conséquent, je vous serai obligé de bien vouloir m'adresser vos demandes au minimum **1 mois** avant la date des événements de cette nature, afin de répondre aux exigences du service partenaire, et de compléter si besoin le dossier dans les délais impartis.

En outre, je vous remercie de sensibiliser vos administrés qui, à votre connaissance, prévoiraient, à titre personnel, ce type d'événements aériens.

A défaut, je me verrais dans l'obligation d'opposer un refus à l'organisation du lâcher de ballons concerné.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute difficulté que vous souhaitez me soumettre.

*J'en tiens pour votre aide
et compréhension*

Le Sous-préfet,

Gérard PENAUT

Copie pour information :

- Direction Centrale de la Police aux Frontières – Bureau de la Police aéronautique
- Direction Générale de l'Aviation Civile